Public cible :
Managers Aripa

Pré-requis :
Occuper le poste de Manager Aripa.

Modalités pratiques
Contacter l'EGOC pour inscrire les agents sur SYFADIS

Calendrier - Lieux - Modalités d'accès :
Planification sur le site EGOC [Sessions à venir]
Nous contacter pour suivi des programmations et des planning sur www.egoc.org

Programmation :
E-learning

TARIF / COÛT STAGIAIRE :
0 €

Modalités animation :
Suvi du module E-Learning en autoformation sur la plateforme Syfadis

Intervenant :

Effectif :
1 groupe

Manager ARIPA : Le manager au cœur de l'ARIPA

MAJ : Mardi 22 juillet 2025

Objectifs professionnels :
Situer son rôle de manager par rapport aux enjeux de la branche Famille.

Objectifs – Aptitudes et compétences visées et évaluées :

- Citer les orientations et les méthodes de la branche en matière de gestion de production.
- Expliquer son rôle de manager en lien avec les enjeux et évolutions de la branche en matière de gestion de production.
- Animer son équipe et motiver les agents : les leviers à la main du manager.
- Utiliser des méthodes d'animation : notamment le management visuel, le management hybride.
- Organiser de manière efficiente le travail de son équipe.
- Organiser de manière efficiente le travail de son équipe.

Contenu :
Le module se compose de 4 parties (1h15)

Droit de la famille :

- Lister les trois formes de séparation pour un couple marié
- Lister les trois formes de séparation pour un couple non marié

Intermédiation financière :

- Identifier les objectifs et les conditions de versement de l'intermédiation financière du 1*er* janvier 2021 à nos jours
- Distinguer les différents espaces de l'applicatif GAIA
- Lister la marche à suivre pour le cas d'un incident de paiement, d'une défaillance ou de la fin de l'intermédiation financière sur l'applicatif GAIA.

ASF :

- Distinguer les trois types d'ASF selon les situations.

- Identifier les prestations d'ASF non recouvrable, recouvrable et complémentaire.
- Identifier les conditions d'ouverture et de fin de droits.
- Définir un titre exécutoire en général.
- Définir le titre exécutoire de la CAF.

Recouvrement :

- Identifier les deux étapes successives permettant d'effectuer un recouvrement,
- Citer les éléments présents dans les courriers d'enregistrement et de prise en charge lors de la phase amiable,
- Analyser les différentes procédures pouvant être mises en œuvre lors de la phase de recouvrement forcé.

Méthodes mobilisées :
Activités pédagogiques à effectuer à distance :
Apports théoriques
Activités interactives
Quiz

Assistance technique ou administrative : Anne-Laure LECONTE / Karen LE MENTEC / Amel LATATI ou votre service RH/Formation ou votre service informatique local
Assistance pédagogique (contenu, activités du module) : Fabien VARRU

Modalités d'évaluation et de validation :
Evaluation en amont : sous forme d'un questionnaire ou d'un entretien avec le formateur pour valider les prérequis, d'évaluer les besoins spécifiques et de déterminer le niveau de connaissances

Evaluation au cours de la formation : validation de la compréhension et de l'acquisition des connaissances sous forme mises en situations, de réflexions collectives et d'utilisation d'outils de diagnostic

Evaluation à chaud : à l'issue de la formation, un bilan oral et une évaluation écrite permettront d'apprécier la qualité de la prestation et de mesurer l'efficacité de l'action au regard des objectifs globaux

Evaluation à froid : réalisée avec un outil interne Caf

Attestation de suivi : Feuille de présence

Attestation de participation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action sera remise aux stagiaires à l'issue de la formation

Accessibilité :

Nos formations sont accessibles à tous les agents Caf. Pour toutes personnes en situation de handicap, nous vous invitons à nous contacter afin d'étudier ensemble les modalités d'accès à la formation et de nous transmettre tout document nécessaire pour l'ajustement des prestations et la mise en oeuvre de dispositifs adaptés.

Niveau d'accessibilité des prestations proposées dans les locaux de l'EGOC : fiche informative du registre public d'accessibilité disponible sur le site de l'EGOC : Page « Contact et Accessibilité »

Délais d'accès à la formation :

Délais d'accès entre la demande et le début de la prestation : engagement d'une réponse dans les 15 jours ou conditionné aux délais de procédures de marché (1 mois pour les sessions INTER).

Pour toutes informations administratives, pédagogiques, d'accompagnement aux personnes
ou d'une adaptation de la formation sur mesure,
vous pouvez nous contacter au 02 99 29 82 42 ou 02 99 29 82 43